

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE

LES ÉTRENNES DU CONTRIBUABLE
En l'an de grâce 1891

D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère
Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier,
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier ?

Ces vers, inspirés à Boileau par la décision royale qui, en 1664, supprimait un quartier des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville, on dirait aujourd'hui augmentait l'impôt sur les valeurs mobilières, me sont remis en mémoire par les mines allongées de tous les bons contribuables que je rencontre, ces jours-ci, dans les rues de Paris. A la Chambre, les députés se sont séparés, heureux et fiers. Ils étaient convaincus qu'en augmentant les charges de leurs électeurs, ils avaient montré de la virilité.

Ils se sentaient allégés de tout le poids des promesses qu'ils avaient jetées par dessus bord. Mais le contribuable est moins satisfait. Le possesseur de valeurs mobilières voit diminuer à la fois et son revenu et son capital. Le propriétaire sent croître sa cote foncière dans des proportions encore indéfinies. L'industriel est contraint de restreindre la publicité nécessaire à l'essor de ses affaires, et le pharmacien couve d'un œil encore soupçonneux ses spécialités pharmaceutiques.

En 1664, le rentier s'est consolé par des épigrammes :

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi s'en émouvoir la bile ?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu.
Nous allions à l'Hôtel-de-Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

Le contribuable français est bon enfant, et peut-être, en 1890 comme en 1664, prendrait-il son mal en patience.

Mais, pour lui, l'avenir ne s'ouvre pas sous de riants auspices. Les académico-politiciens ne lui présentent pas les choses en beau. Lorsque le cabinet Freycinet annonce que, par la seule application des lois déjà votées, les dépenses de 1892 dépasseront notablement celles de 1891, M. Léon Say approuve et nous apprend que c'est là le progrès que nous devons le plus sûrement attendre du régime démocratique.

Comme jadis, au son des trompettes de Josué, s'abattirent les murs de Jéricho, les remparts de Paris, qui ont subi victorieusement les épreuves du siège, vont tomber pour ouvrir à M. de Freycinet les portes du Sénat. Orléaniste à l'Académie, opportuniste au Sénat, radical à la Chambre, autonomiste au Conseil municipal, boulangiste il l'a été et il le serait encore au besoin, M. de Freycinet est comme l'habit d'Arlequin, il plaît à tout le monde parce que chacun y retrouve sa couleur.

Il est vert. — Il est jaune. — Il est rouge, morbleu,
Interrompt chacun avec feu.

Mais l'enceinte continue détruite, il faudra, le Conseil de défense l'exige, en reconstruire une plus étendue : coût, quatre cent cinquante millions. Nouveau budget extraordinaire de la guerre que M. Rouvier s'illustrera en le faisant rentrer dans l'ordinaire, d'où nouveaux im-

pôts et nouveaux emprunts. C'est peu pour satisfaire l'ambition inquiète du néo-académicien ; mais le contribuable commence à trouver que c'est trop. (Democratie rurale.)

INFORMATIONS

L'Officiel publie la note suivante :

« L'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891 élève à 4 0/0, à compter du 1^{er} janvier 1891, la taxe de 3 0/0 sur le revenu.

» Il résulte de la discussion qui a eu lieu au Parlement que la loi nouvelle se borne à augmenter le tarif, sans modifier en rien les conditions d'exigibilité de la taxe.

» D'après une jurisprudence constante, c'est la mise en paiement, la distribution des intérêts, primes et dividendes, qui constitue le fait générateur de l'impôt.

» En conséquence, tous les coupons et primes venant à l'échéance le 1^{er} janvier 1891 et plus tard devront subir la retenue de 4 0/0.

» Quant à ceux échus et mis en paiement avant le 1^{er} janvier 1891, qui, par une circonstance quelconque, ne seraient effectivement payés qu'après cette date, ils resteront soumis à l'ancien tarif de 3 0/0. »

Le XIX^e Siècle dit qu'après la réunion électorale qui a eu lieu avant-hier, il est aisé de prévoir que MM. de Freycinet, Tolain, Poirier, Georges Martin, seront certainement élus sénateurs de la Seine.

Les journaux républicains sont unanimes à considérer le succès de M. de Freycinet comme certain.

Les journaux conservateurs critiquent les déclarations de M. de Freycinet relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; ils se demandent comment ses collègues modérés du Cabinet, et notamment M. Ribot, accueilleront les promesses qu'il a faites à ses électeurs.

Le Journal des Débats se demande comment le président du Conseil s'y prendra pour justifier la confiance de ses électeurs et se conformer en même temps à la politique modérée que le Cabinet semblait avoir pour programme à ses débuts.

M. Boulanger, rapporteur de la loi de finances, ayant réclamé dans toute sa rigueur l'exécution de la loi de 1884 contre les congrégations, l'Agence libre admire ironiquement l'héroïsme de ce Brutus fin de siècle, dont le fils serait, dit-elle, élevé gratuitement chez les Sulpiciens. Mais la Démocratie rurale, le journal de M. Flourens et de M. Kergall, rectifie notre confrère, au moins en un point de ses dires :

« Le fait est vrai, dit la Démocratie, M. Boulanger fait élever son fils au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs. Mais nous croyons que l'excuse de la gratuité que l'Agence libre lui prête ne lui appartient pas, et que M. Boulanger estime à un si haut prix l'éducation religieuse qu'il la paye. »

Il ne faut pas se lasser de mettre en relief les faits qui font ressortir le véritable caractère

des lois fiscales de 1880 et de 1884. Voici à cet égard un renseignement intéressant :

La communauté des Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers, qui compte environ 2,000 membres, aurait à payer, pour chaque religieuse décédée ou sortie, un droit d'accroissement de 3,260 fr. Or la part fictive qui serait censée revenir à chaque sœur, en cas de partage, serait de 2,272 fr. 73. Il meurt en moyenne de 40 à 50 religieuses par année ; il y a eu plus de 300 décès depuis 1884. L'impôt d'accroissement constitue donc pour cette communauté, comme pour les autres congrégations reconnues, une SPOLIATION DÉGUISÉE.

MORT D'OCTAVE FEUILLET

Octave Feuillet souffrait depuis longtemps d'une albuminurie, et plusieurs fois, dans ces derniers mois, les journaux avaient publié des notes inquiétantes sur sa santé.

Cependant, on n'attendait pas un dénouement si rapide.

Avant-hier matin encore, M. Feuillet semblait relativement bien.

C'est dans la journée que, tout à coup, de graves symptômes se révélèrent.

On lui prodigua aussitôt les soins les plus dévoués. Mais tous les efforts des médecins appelés près de lui furent inutiles : Octave Feuillet expira, à huit heures du soir, au milieu des siens.

Malgré la maladie dont il souffrait, sa mort, on le voit, a été presque imprévue.

Le XIX^e Siècle publie la dépêche suivante d'Alger, 28 décembre :

« Aux collèges d'Alger, de Jérusalem et de Malte, fondés par le cardinal Lavignerie, ordre a été donné d'ajouter au répertoire de la musique la Marseillaise.

» M. Livinhac, coadjuteur de l'archevêque d'Alger, a fait jouer la Marseillaise par les Pères Blancs dans l'audience solennelle qu'il a eue avec le sultan de Zanzibar. »

LE VOYAGE DE GUILLAUME II

Guillaume II a compris sans doute, ou les notes émanées de ses chancelleries lui ont fait comprendre de quelle façon était envisagé le projet d'un voyage en France.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, sous l'allure d'une information quasi-officielle, dit aujourd'hui :

« D'après nos informations, jamais il n'a été question d'un tel voyage. »

Nous ne pouvons que maintenir ce que nous avons dit : il a été question d'un voyage en France et l'on a voulu tâter l'opinion publique. Il n'en est plus question aujourd'hui ; c'est un peu ce que nous avions prévu.

NOUVELLES MILITAIRES

LE PROCHAIN CARROUSEL A PARIS

Dans le Figaro, M. A. de Saint-Albin termine ainsi un article intitulé : « Le Palais des Machines — Equitation et Sport » :

« Vous savez qu'en mai ou nous annonce

un carrousel splendide, un de ces carrousels qui dépassera tous les autres carrousels. Comme l'espace est grand et que dans un grand espace il ne faut pas faire petit, j'ai entendu raconter qu'il y aurait une combinaison tout à fait satisfaisante pour l'œil. Je voudrais vous en donner une idée, mais j'ai peur de commettre des erreurs militaires, dans les termes à employer. On me pardonnera mes incorrections si j'en commets, il se peut que je n'en commette pas. Au centre de l'arène, il y aura un carrousel d'officiers ; le cercle qui l'entourera sera un carrousel avec chevaux montés par des sous-officiers, lesquels seront encadrés d'un carrousel avec chevaux montés par des brigadiers. Le tout noyé dans un flot de cuirassiers. »

LES OFFICIERS AUX CONCOURS HIPPIQUES

Quelques restrictions sont apportées par le ministre de la guerre à la participation des officiers aux concours hippiques qui se préparent pour l'an prochain.

Les officiers de cavalerie et des armes spéciales pourront participer au concours que M. le marquis de Mornay, président de la Société hippique française, est autorisé à organiser à Bordeaux, Nantes, Paris, Lille, Vichy et Nancy. Mais les chefs de corps ne donneront à leurs subordonnés l'autorisation de présenter des chevaux, que si les épreuves militaires sont restreintes aux officiers en activité, montant en uniforme des chevaux d'armes d'officiers.

Dans sa circulaire aux commandants de corps d'armée, M. de Freycinet recommande de n'autoriser à concourir que des officiers habiles et vigoureux, se présentant dans une tenue très régulière, avec des chevaux honorables, complètement préparés et habitués aux obstacles.

A l'occasion des grandes réunions agricoles, le ministre de la guerre se réserve d'autoriser les officiers des départements intéressés à prendre part aux épreuves de concours organisés d'après les règlements de la Société hippique française.

En aucun cas, les prix offerts aux officiers ne pourront consister en sommes d'argent ; ils devront toujours être représentés par des objets d'art ou d'utilité.

Dans les concours hippiques qui offrent des épreuves aux gentlemen, est autorisée la participation des officiers en tenue civile, sans mention de leurs grades sur les programmes, montant des chevaux non inscrits sur les contrôles.

Un officier par brigade de cavalerie et un officier par brigade d'artillerie pourra obtenir une permission de huit jours, afin de prendre part aux épreuves du grand Prix du Concours central au palais de l'Industrie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 décembre 1890.

La Bourse est très ferme et le mouvement de reprise s'accroît sur nos rentes. Le 3 0/0 reprend le cours de 95 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 104.35.

Le Crédit Foncier reste en excellentes tendances à 1,310. La Banque d'Escompte est en nouveau progrès à 575. Le Crédit Lyonnais est tenu en vive reprise à 813. La Banque de Paris

gagne 7 fr. à 855. Le Crédit Mobilier conserve un bon courant de demandes à 430. La Société Générale se tient sans variations à 496.25.

On traite l'obligation Linarès à Almería à 235. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce titre n'est pas atteint par la surtaxe de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, la compagnie ayant pris à sa charge tous les impôts dépassant 50 centimes.

Les actions des Chemins de fer Portugais se négocient à 575. Elles rapportent actuellement 30 fr. par an et les récentes mesures adoptées par la compagnie royale ne peuvent qu'augmenter les bénéfices et par suite le chiffre du dividende.

L'épargne recherche de plus en plus les actions de la Silver Glance à 25.50. Leur prix très modeste, leurs chances indiscutables d'avenir, la certitude de rentrer dès la première année dans son capital, attirent avec raison les acheteurs.

Les Chemins Economiques font 416.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Inscrits, 439 ; votants, 57.

Série sortante :

MM. Bonnet, 57 voix ; Prieur, 57 ; Besson-neau, 57.

En remplacement de M. Thoreau :

MM. Coutard, 52 voix ; Louis Mayaud, 4 ; blancs et nuls, 4.

Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Inscrits, 439 ; votants, 57.

MM. Lemoine, 44 voix ; de Neuville, 40 ; Mayaud, Louis, 45 ; Poisson, Charles, 44 ; divers, 12.

En remplacement de M. Thoreau :

MM. Joubert, 45 voix ; Morisseau, 4 ; Achille Girard, 4 ; Milon, 4 ; Coutard, 4 ; Forge, 4 ; blancs, 7.

TEMPÉRATURE

Ce matin, le froid était plus intense que les jours précédents. Le soleil s'est levé par un temps clair. Le thermomètre marquait 8 degrés au-dessous de zéro.

Les vents se tiennent toujours au nord-est et le baromètre oscille entre 750 et 760 ^{mm}.

AU TRIBUNAL

Au commencement de l'audience civile de samedi, le siège du ministère public, en l'absence de M. le procureur de la République, empêché, a dû être tenu par M^e de la Vèze, avocat, ancien procureur de Saumur, révoqué après les événements du 16 mai.

M^e de la Vèze n'a qu'à s'honorer de la mesure qui l'a atteint, mais il est pour le moins étrange qu'on puisse l'obliger aujourd'hui à

occuper le siège dont on l'a fait descendre il y a dix ans.

Le gouvernement de la République n'est pas assez riche, paraît-il, pour entretenir, comme autrefois, un substitut à Saumur.

Mais il n'est non plus guère fier de venir demander des services gratuits aux anciens fonctionnaires qu'il a révoqués.

SAUMUR.

Depuis longtemps, des discussions fort bruyantes avaient lieu, rue Dacier, entre M. F. P..., agent d'affaires, et sa domestique. Celle-ci, paraît-il, réclamait sans cesse à son patron une somme d'argent qu'elle lui aurait prêtée et dont elle ne pouvait obtenir le remboursement. M. F. P..., au contraire, contestait chaque fois les réclamations de sa domestique. La semaine dernière, enfin, après une discussion plus violente, patron et domestique en vinrent aux mains d'une telle façon que le quartier fut mis en émoi.

Voici ce qu'on raconte : La domestique, qui devait épouser l'agent d'affaires, voulut se payer, et, ayant pris les clefs, elle retira une somme de 750 fr. du secrétaire de son futur. Celui-ci, furieux, se fâcha tout rouge, fit tapage et finalement prévint la police qui mit en état d'arrestation la domestique.

Actuellement, M. le procureur de la République a fait mettre en liberté cette femme, et la justice mettra, il faut l'espérer, quelque clarté dans cette affaire qui paraît pas mal embrouillée.

Dans son numéro de samedi dernier, un journal de Saumur a donné, avec force détails, le compte rendu d'une affaire dite « de la Grand'Rue ».

Comment se fait-il que, dans un semblable procès, le huis-clos n'ait pas été requis ?

On savait cependant bien, par l'instruction, que les trois filles publiques et les cavaliers de remonte cités par le parquet devaient donner des détails de la plus scandaleuse immoralité et étaler cyniquement les turpitudes les plus inavouables.

La salle était bondée de gens qui auraient peut-être aussi bien fait de vaquer à leurs affaires, mais il y avait parmi la foule des enfants et des jeunes filles qu'on n'aurait pas dû voir là.

Dans ces tristes procès, le huis-clos facilite la tâche de tout le monde, du président, du ministère public et de l'avocat.

Tous les détails de la procédure peuvent et doivent être discutés par l'accusation et par la défense, mais toutes les oreilles ne doivent pas les entendre.

Le huis-clos a de plus l'avantage d'interdire le compte rendu par la presse de pareils débats, qu'on semble se plaire à pimenter encore pour la satisfaction d'une clientèle spéciale,

mais que le public n'a aucun intérêt à connaître.

Révision des listes électorales en 1891

Voici les époques et délais des diverses opérations relatives à la révision des listes électorales :

Préparation des tableaux de rectifications, 10 janvier.

Délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 14 janvier.

Publication des tableaux de rectifications, 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, 4 février.

Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, 2 mars.

Clôture définitive des listes, 31 mars.

LES RÉSERVISTES DE LA CAVALERIE

Les réservistes de la cavalerie (classes de 1883 et 1884) seront appelés dans les conditions suivantes et par ordres individuels, en 1891 :

1^{re} série. — Moitié de la classe 1883, du jeudi, 29 janvier, au mercredi, 25 février inclus ;

2^e série. — L'autre moitié de la classe de 1883, du jeudi, 26 février, au mercredi, 23 mars inclus ;

3^e série. — Moitié de la classe de 1884, du jeudi, 2 avril, au mercredi, 29 avril inclus ;

4^e série. — L'autre moitié de la classe de 1884, du jeudi, 30 avril, au mercredi, 27 mai inclus.

TAXE UNIQUE DES BOISSONS

Un arrêté de M. le Préfet, pris en exécution de la loi du 19 juillet 1880, fixe les nouveaux tarifs résultant de la loi susvisée du 19 juillet 1880 et applicables en Maine-et-Loire, à partir du 1^{er} janvier 1891, ainsi qu'il suit :

Vins (en cercles et en bouteilles), par hectolitre. A Angers, 6 fr. 22 ; à Saumur, 3 fr. 45 ; à Cholet, 3 fr. 45.

Cidres, poirés, hydromels (en cercles et en bouteilles), par hectolitre. A Angers, 2 fr. 64 ; à Saumur, 1 fr. 26 ; à Cholet, 1 fr. 67.

Ces tarifs représentent, en principal et décimes, la taxe à appliquer par hectolitre.

Le droit de circulation à percevoir aux barrières, en même temps que la taxe unique, reste fixé, en principal et décimes : Pour le vin, à 1 fr. 50 ; pour le cidre, à 0 fr. 80.

THÉÂTRE DE SAUMUR
Des affiches apposées hier soir à la dernière heure annonçaient qu'un changement de spectacle avait lieu par suite de l'indisposition d'un artiste. On devait jouer la *Femme à Papa*, et cette opérette a été remplacée par un vaudeville, *Nos domestiques*, et une comédie, *Bébé*. Cette malencontreuse indisposition n'a pas été sans « indisposer » également le public ; d'autant plus que l'interprétation des deux pièces, jouées un peu au pied levé, laissait parfois à désirer. L'excellent comique Allain a sauvé heureusement la situation. C'est égal, ça va jeter un froid dans les affaires théâtrales, et, la température aidant, tout semble vouloir craquer. Enfin, comme dans *Monte-Cristo*, attendons et espérons !

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Auguste Gabillard, forgeron, et Joséphine-Mélanie Lair, lingère, tous deux de Saumur.

Augustin-Victor-Marie Martin, cocher, et Marie-Anne Choloux, couturière, tous deux Saumur.

Rémy-Auguste-Marie Dolivet, cultivateur, d'Allonnes, et Gabrielle Bras, cultivatrice, de Saumur.

Ernest Casset, employé, de Saumur, et Augustine-Juliette-Marie Robinet, sans profession, de Fontevraut.

LONGUÉ. — *Accident mortel*. — On écrit de Longué, 27 décembre, au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un bien triste accident est arrivé hier sur le champ de foire de Longué.

» Un sieur Hérault, cultivateur, demeurant à Brion, était venu le matin amener de la marchandise au marché. Sa marchandise vendue, il monta en voiture, et il se disposait à prendre les guides lorsque le cheval, effrayé on ne sait par qui ou par quoi, partit au galop, et la voiture passant sur un tas de pierres versa si malheureusement que le sieur Hérault fut tué sur le coup.

» Hérault était âgé d'environ 60 ans. »

LES GLACES DANS LA LOIRE ET LA VIENNE

On écrit de Candes, 27 décembre, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La Loire, dans nos contrées, offre aujourd'hui l'aspect qu'elle avait à la fin de 1879, au moment de la grande banquise. Depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à l'embouchure de la Vienne, à Candes, le fleuve est recouvert d'une épaisse couche de glace... »

» A la Vignolle, commune de Turquant, deux bateaux chargés de charbon de terre, à destination de Trogues, sont en grand péril.

» Malgré toutes les précautions prises, la glace a soulevé l'un d'eux et l'a mis dans une telle position que, si l'eau venait à baisser, il

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

D'ailleurs, Thérèse ne connaissait la capitale que par un séjour rapide à l'Exposition de 1878 ; et sa mère n'avait vu l'Écosse que dans les descriptions de *Guy Manering*.

Tout en feuilletant leurs aquarelles négligemment penchées l'une vers l'autre, elles s'étaient remises à causer.

— Vous savez, disait Thérèse, il n'est pas toujours drôle, mon fiancé !

— Que veux-tu, ce mariage est une idée de ton père... Et puis, après tout, Edmond t'aime, je crois.

— Je le crois aussi, mais enfin, il n'est pas l'homme de mes songes...

— Et quel est-il, l'homme de vos songes, Mademoiselle ?

— Moi, mais je ne sais pas... Dame, un monsieur comme tout le monde, qui aime le sport, le théâtre, qui habite quelques mois Paris, un homme qui vive enfin. Edmond, lui, n'est pas un homme, c'est un traité de zoolo-

gie. Parlez-lui courses, il vous répondra chauves-souris, ours préhistoriques ; c'est insupportable ! Et avec ça, grave, grave !

— C'est vrai, mais vois-tu, ma pauvre mignonne, on vit rarement ses rêves.

— Et... vous aviez rêvé autre chose aussi, vous ? interrogea la jeune fille que cette question obsédait depuis des mois.

— Si j'ai rêvé autre chose ?...

Mme Papillon se répétait machinalement la demande :

— Oui ; auriez-vous préféré que papa vécût avec vous ailleurs qu'à Béport ?

— Mon Dieu, non. Ne sommes-nous pas très heureux ici ?

Elle s'était soulevée légèrement, et ses yeux erraient dans la vague, cherchant cet imprévu, ce mystérieux dont la chimère hantait sa vie et qu'elle n'avait jamais précisé. Qu'avait-elle donc rêvé en effet ? Clotilde n'aurait pu le dire ; seulement cela se passait d'ordinaire là-bas, sous des ciels très lointains. L'Angleterre surtout la fascinait, non comme le foyer de l'industrie, grand Dieu ! mais comme un pays de visions brumeuses, vers le nord, et qu'elle confondait avec l'Écosse de Walter Scott. Ses femmes de chambre étaient Anglaises

et, sous prétexte d'apprendre leur langue à Thérèse, Clotilde leur défendait de parler français. M. Papillon se servait seul, les bonnes s'obstinant à ne jamais comprendre ses ordres.

Il avait aussi pour domestique le fils d'un de ses fermiers : ce garçon était le filleul de Clotilde, selon un vieil usage de l'Ouest ; intrigant, madré, il flagornait sa marraine qui le traitait presque comme son enfant. Moitié groom, moitié fils adoptif, Baptiste cirait l'escalier, vaquait à de rares courses toujours pour madame et passait le reste de la journée au collège communal de Béport, car Clotilde soignait son éducation.

Il venait de servir deux ans au haras de Fontenay-le-Comte, et eût pu faire un excellent garçon d'écurie si, au retour, sa marraine n'eût imaginé de l'envoyer à des classes de latin. Cette étrange éducation porta ses fruits. Lorsque M. Papillon, le soir à table, estropiait une citation de Virgile ou d'Horace, Baptiste rétablissait le texte tout en changeant les assiettes. Il s'excusait d'ailleurs avec une politesse gouailleuse qui faisait courir des frissons de rage sur la face maigrelette du président. Mais le pauvre homme n'osait protester en

voyant sa femme féliciter Baptiste d'un sourire. Thérèse, elle, souffrait horriblement de cette situation, son instinct de correction répugnant aux familiarités bourgeoises.

L'instruction de Baptiste était pour Clotilde un passe-temps. Bonne, mais dépourvue de tout sens pratique, elle avait cru faire œuvre utile en préparant un déclassé. Cela aurait été la seule occupation sérieuse de sa vie. Son filleul avait vingt ans qu'elle lui faisait encore réciter le soir *Rosa, la rose*, et l'interrogeait sur les campagnes de Louis XIV.

Thérèse ne l'avait jamais tant occupée ; elle considérait sa fille comme une amie, une compagne d'exil, l'exil de leur idéal irréalisé.

La jeune fille s'était presque élevée seule ; le piano, quelques principes d'aquarelle, un peu de grammaire et les auteurs anglais composaient son éducation. Elle savait par cœur des chants de Byron, mais elle eût attribué *Athalie* à Corneille. Cette ignorance des classiques aurait indigné M. Papillon si les sottes des Muses Béportaises et la composition de ses dithyrambes lui avaient laissé du temps pour s'occuper de sa fille. Lui seul ne trouvait point les journées longues. Sauf dans les rares semaines où se donnait à Béport un bilou

pourrait être défoncé par les têtes d'osiers sur lesquelles il a été porté. Malheureusement pour ces deux bateaux, ils se trouvent sur un des points du fleuve où, selon toute apparence, la pression des glaces se fait le plus violemment sentir lors de la débâcle.

« La Vienne, au-dessus de Candès, est également prise par les glaces. »

LA MÉNITRÉ. — La Loire, entièrement prise par les glaces, depuis huit jours, au-dessus des Ponts-de-Cé, permet aux habitants de La Ménitré la distraction rare de la traverser à pied. C'est la quatrième fois depuis 1829, que pareil fait se présente : 1829, 1870, 1879-80 et 1890.

Traverser sur la glace un fleuve de six cents mètres de largeur n'est pas heureusement un plaisir de chaque hiver. La traversée se fait en toute sécurité du port de La Ménitré vers l'autre rive à Saint-Maur, au pied de la succursale du couvent des Bénédictins de Solesmes.

Les obsèques de M. Ambroise Joubert

A ANGERS

Samedi ont eu lieu, à la cathédrale d'Angers, au milieu d'une énorme affluence de parents et d'amis, les obsèques de M. Ambroise Joubert, ancien député à l'Assemblée Nationale.

Cette douloureuse cérémonie avait attiré dans la vaste église une assistance que l'on peut évaluer à deux ou trois mille personnes.

Dans cette foule, tous les rangs de la société comptaient des représentants : hommes politiques, chefs d'usines, ouvriers, cultivateurs, etc., etc.

Le deuil était conduit par le comte Tillette de Clermont-Tonnerre, le vicomte de Bourquey, M. de Lagarenne, le vicomte S. Le Bail de la Morinière et M. de Montjou, gendres du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par le comte de Maillé, député, président du Conseil général et du Comité conservateur de Maine-et-Loire, le vicomte de Cumont, ancien ministre, MM. Genest, membre de la Chambre de commerce et ancien industriel, et Dornoy, ancien fondé de pouvoirs et ami personnel de M. A. Joubert.

La messe a été célébrée et l'absoute donnée par M. le curé de la cathédrale.

Remarqué dans l'assistance : MM. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, A. Bigot, ancien président à la Cour d'Angers, député de la Mayenne, Merlet, ancien député, général Laretelle, député de Baugé, Guibourd de Luzinai, sénateur, maire de Nantes.

Nous avons également noté la présence de MM. Guignard, maire d'Angers, J. Boutton, conseiller général des Ponts-de-Cé, Frémy, conseiller général du canton de Chalennes, Albert Bruas, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, D. Richou, conseiller général du

canton de Tiercé, Bodinier, conseiller général d'Angers, Grignon, conseiller général de Genes, Gennevraye, conseiller général de Longué, docteurs Ferdinand et Albert Suarez de Menjoza, Jac, ancien premier président, Lair, de la Noue, de Tarlé, Faligan, Morry, E. Pavie, Gain, Renouf du Breuil, anciens magistrats, Bellanger, ancien bâtonnier, Lucas, bâtonnier, Emile Rousseau, Sémery, Marcel Morry, avocats, M. le curé de Saint-Joseph, M. le chanoine Priou, ancien curé de Saint-Laud, M. Pessard, P.-A. Michel, ancien président du Tribunal de Saint-Malo, colonel de Cléric, capitaine Gilet, commandant Ménage, marquis de Talhouët-Roy, fils de l'ancien ministre de l'Empire, de Bernard, vicomte de Ruillé, Roger de Terves, de Jeux, E. Segris, P. de Chemellier, Le Motheux, de la Boulaye, Bougère, de Moulins, Porcher, de la Vingtrie, Bricet, Billard, Deperrière, conseiller d'arrondissement, Bordier, J. Cesbron-Lavau, Laboulais, Blanchet, Sorin, Cosnier, Chapin, etc., etc.

Au cimetière, sur le bord de la tombe, autour du cercueil couvert de fleurs, deux remarquables discours ont été prononcés, le premier par M. le comte de Maillé, le second par M. le sénateur Blavier.

Voici les dernières paroles de M. de Maillé : « Messieurs, je ne veux pas quitter ce vieil ami sans vous rappeler le grand service qu'il nous a rendu. Je parle de ce sentiment d'union entre toutes les nuances des conservateurs angevins, qui a été sa pensée constante et qui fait aujourd'hui notre force. Il en a été le promoteur, l'agent le plus actif et je me fais gloire d'en être le témoin. »

« C'est à ce sentiment que nous devons l'honneur d'avoir lutté victorieusement, dans notre département, contre nos adversaires, et je demande, devant la tombe d'Ambroise Joubert, que son souvenir resserre nos liens et nous permette de continuer avec succès la lutte pour la liberté religieuse et pour la prospérité de la patrie. »

Voici la conclusion du discours de M. Blavier :

« Le Dieu clément et juste que tu as servi fidèlement, mon ami, t'a accordé la récompense d'une vie si bien remplie ; puisse cette espérance chrétienne adoucir les regrets de tes enfants éplorés et de tes nombreux amis qui te disent, par ma bouche, un dernier adieu. »

ANGERS. — *Le patinage.* — Le patinage bat son plein depuis une dizaine de jours.

Tous les jours, réunions *chic* sur la glace, à la Baumette.

Dimanche 21 décembre, le jour de Noël et avant-hier, plusieurs milliers de personnes se sont portées sur les prairies Saint-Serge.

La glace, dans les endroits où l'eau est dormante, a une épaisseur de plus de vingt centimètres.

TOURS. — La ville de Tours a perdu, ces jours derniers, l'un de ses habitants les plus plus honorables et les plus respectés : M. Pillet, conseiller municipal conservateur. Ses obsèques ont eu lieu avant-hier, en présence d'une affluence considérable de parents et d'amis. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe.

Il est question d'établir à Tours un hôpital d'enfants tuberculeux. C'est le docteur Chaurier qui a pris l'initiative d'une souscription en faveur de cette œuvre.

L'hôpital serait établi dans les environs de Tours, en pleine campagne, dans un site des plus aérés ; un propriétaire a offert deux hectares de terrain.

Émission de fausse monnaie. — La police de Tours a procédé, avant-hier, à l'arrestation du nommé Bourguignon (Louis), originaire de Palluau, sous l'inculpation d'émission de fausses pièces de 20 fr. Il a été arrêté au moment où il venait d'en émettre une chez M. Mesure, débitant, rue des Quatre-Vents, 6.

NANTES. — *Le froid et la neige.* — La neige s'est mise à tomber dimanche soir pour la seconde fois de l'hiver.

Hier matin, la ville était de nouveau revêtue d'un grand manteau blanc, heureusement peu épais, et qui tend à disparaître dans les rues sous les roues des voitures et les pas des promeneurs.

Le ciel était sombre hier et semblait tenir en réserve une immense quantité de neige qui n'attendait qu'un signal pour tomber.

En Loire, même situation ; toujours de la glace. A Ancenis, le fleuve est complètement pris, de même qu'aux Ponts-de-Cé et à Saumur.

Dans la campagne, l'aspect est désolant. La première neige n'a pas fondu et préserve au moins les jeunes semences qui commencent à sortir de terre, mais le froid trop rigoureux en se prolongeant inquiète les cultivateurs qui n'auront bientôt plus de quoi nourrir leurs bestiaux. Les choux sont gelés et il est impossible d'y toucher ; quand le dégel viendra, ils pourriront et seront perdus.

A la dernière séance de l'Académie de médecine, M. le docteur Lancereaux a fait une intéressante communication sur les accidents graves, souvent mortels, produits par les boissons renfermant des essences comme les liqueurs débitées sous le nom d'absinthe, d'amer, de vulnéraire, etc.

L'usage de ces liqueurs se repandant de plus en plus, et surtout chez les femmes, il y a là un nouveau péril social qu'il importe de combattre.

Un horrible calembour pour lequel nous faisons d'avance toutes nos excuses.

Sait-on pourquoi le juge d'instruction, M. Guillot, chargé de rechercher l'assassin du général Seliverstoff, se refuse absolument à goûter le moindre bonbon ?

— ???
— Parce qu'il ne veut pas de l'exquis !

Un enfant entendant dire que sa mère venait de perdre son procès, s'écria en lui sautant au cou :

« Ah maman, que je suis content que vous ayez perdu ce procès qui vous tourmentait tant ! »

Dans un café du boulevard :

— Oh ! ce X... ? Je me vengerai de lui ! je le déshonorerai !

— C'est bien facile, répond un ami, fais sa connaissance.

MARCHÉS

LONGUÉ. — *Marché du 26 décembre*

Blé (d.-décal.), 4 fr. — Seigle, 2 fr. 40. — Orge, 2 fr. 40. — Sarrasin, 2 fr. — Avoine, hiver, 2 fr. — Noix, 4 fr. — Foin (charretée, 1,050 kil.), 65 fr. — Paille, 38 fr. — Beurre, 1 35. — Poulets, la couple, 4 fr. — Oies, 10 francs. — Canards, 3 75. — Dindons, 13 50. — Œufs (douzaine), 1 25. — Vin rouge (barrique), 110 fr. ; blanc, 120 fr.

ANGERS. — *Marché du 27 décembre*

Froment, le double décalitre, 4 fr. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 50. — Avoine, 1 85. — Foin, les 1,050 k., 60 fr. — Paille, 35 fr. — Pommes de terre, le double-décalitre » 72, 1 fr., 1 20, suivant qualité. — Œufs, la douz., 1 30. — Beurre, la livre, 1 35. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50. — Oies, la pièce, 5 à 6 fr.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup ^{er} , la boîte, p ^r 6 personnes.	0 85
— — — — — 3 personnes.	0 50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0 85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0 50
Asperges de 1 ^{re} qualité a boîte.	1 30
— très grosses d'Argenteuil.	2 50
Jardinière, Macédoine Fonds d'artichants, Tomates.	
Choucroute de Strasbourg.	
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.	
Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

quelque soirée musicale, Mme et Mlle Papillon trouvaient interminables les heures. Les après-midis se passaient entre elles, silencieux et muets, coupés seulement parfois d'une symphonie d'Haydn ou d'un nocturne de Chopin. On se couchait à dix heures, pour recommencer le lendemain la même éternelle journée d'ennui.

Thérèse, du moins, voyait à Bépourt quelques amies et passait le reste du temps à lire ou à peindre des aquarelles. Mais Clotilde s'était fatiguée de lecture ; ses amies de pensionnat, dispersées au hasard de la vie, avaient peu à peu cessé de lui écrire. Aussi, sans imprévu même douloureux, les jours de Mme Papillon glissaient vers la vieillesse comme sur un rail aplani, et cette perspective d'une fin d'existence lente et bourgeoise la hantait comme le plus cruel des cauchemars. Oh ! surtout quand sa fille l'aurait quittée, quand elle se retrouverait isolée dans ce large salon obscur, à écouter sonner les heures devant sa tapisserie !

Thérèse n'avait pas l'âme de sa mère : à cette grande fille brune et dominatrice qu'on eût dite née sous le soleil du midi, Clotilde aurait préféré sans doute une poupée mignarde ou une blonde-alanguie comme elle. Mais du

moins elles étaient deux pour se consoler de leur exil par des intelligences muettes et des passe-temps féminins.

Bientôt, la mère resterait seule, et quel plaisir alors trouverait-elle à dessiner des fleurs et choisir des étoffes parmi les échantillons du Louvre et du Bon-Marché ?

Du reste, Mme Papillon n'avait ni assez d'égoïsme, ni assez de volonté pour s'opposer au mariage de sa fille.

Elle s'y était laissée amener doucement, comme son mari, comme Thérèse elle-même, par une convenance de situations sociales et un échange journalier de relations.

Libre, elle eut cherché un gendre dans la noblesse, M. Papillon l'aurait pris dans la magistrature ou les lettres ; Thérèse rêvait de sport et de grandes fortunes ; mais tous s'étaient entendu involontairement sur le nom d'Edmond qui, poussé par l'opinion des Bépourtais, s'était réveillé fiancé un beau matin.

Il semblait dans l'ordre des destins que Thérèse Papillon épousât Edmond Galibert ; aucune demande officielle n'avait eu lieu ; mais la petite ville se serait attendue à des cataclysmes si l'un des deux fiancés par persuasion eût soudain convolé ailleurs. Bépourt

les décrétait nés l'un pour l'autre.

A force d'entendre dire qu'ils s'aimaient, les deux jeunes gens finirent par le croire.

Edmond appartenait à cette race de savants capables de demander un de ses cheveux à une jolie femme pour fabriquer un hygromètre. S'il eût été forcé d'opter entre le sacrifice de ses bœufs de serpents confits et l'abandon de tout projet matrimonial, Thérèse aurait pu s'adresser ailleurs.

Du moment où il pouvait cumuler, se créer un foyer tranquille pour le reste de ses jours sans lâcher l'histoire naturelle, l'idée d'épouser Thérèse lui souriait. Il était même devenu amoureux d'elle, puisque cet amour ne dérangeait pas ses plans de vie, et qu'une existence sans amour passe pour incomplète aux yeux de l'opinion.

Mais les femmes sont des idoles jalouses qui ne sauraient supporter deux cultes.

Thérèse en voulait aux collections, aux traités zoologiques et conchyologiques.

Puisque son fiancé n'était pas le sportsman ou le banquier millionnaire, oiseau doré de ses songes, il lui semblait juste qu'à son tour, Edmond lui sacrifiât ses goûts en un idolâtre renoncement.

Parfois une envie folle la prenait de courir à son domicile, de saccager tout, coquillages, squelettes, d'enfoncer les vitrines, de décrocher les chauves-souris suspendues au plafond et de jeter les bocaux de serpents par la fenêtre.

Puis elle éclatait de rire, se figurant la tête du malheureux devant ce désastre. Qui sait ? Peut-être après l'eût-il chérie davantage.

Elle-même gardait pour son fiancé, à défaut d'amour sérieux, une bonne amitié garçonnière, reste de sa familiarité de toute petite fille avec le grand jeune homme qu'était déjà Edmond, au temps où M. Papillon venait de s'installer à Bépourt.

Thérèse acceptait donc, sans enthousiasme mais sans répugnance, un mariage qui « était dans l'idée de ses parents ».

M. Papillon, aux rares jours où le dramaturge cédait le pas au papa, disait en se promenant sur la côte avec sa fille :

— Eh ! sans doute, j'aimerais mieux un bon président de chambre ou un favori des Muses ; mais, que veux-tu, c'est l'idée de ta mère !

(A suivre.)

Froment-commerces, l'hectolitre	20 75	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 30	Veau	2 —
Métail	16 15	Mouton	2 40
Seigle	12 —	Porc	1 00
Orge	12 40	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 75	Dindonneaux	13 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	10 —
Haricots rouges	26 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 35
Noix	18 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	58 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0f. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0f. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	140 à 150
Champigny	—	150 à —
Varrains	—	140 à —
Bourgneil	—	150 à —
Restigné	—	110 à 120
Chinon	—	105 à 115

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	110 à 115
Saint-Léger et environs	—	100 à 115
Varrains et environs	—	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	100 à 110
La Vienne	—	100 à 110

Cidre de Bretagne la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie 45 à 50

Eau-de-vie, droits non compris l'hectolitre 66
Vinaigre de vin 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 25 à »	de 10 50 à »
Saumur,	de 18 95 à 19 25	de 8 75 à »
Cholet,	de 18 75 à »	de 8 25 à »
Baugé,	de 18 50 à 19 »	de 8 75 à 9 25
Segré,	de 19 » à »	de 9 50 à »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 9 » à »
Montlauron,	de 18 75 à »	de 9 » à »
Montrevault,	de 18 75 à »	de 9 » à »
Chemillé,	de 20 » à 20 50	de 9 » à »
Champloceaux,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à »
St-Pierre-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à »
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à »
Brissac,	de 19 » à »	de 8 25 à 8 50
Chalonnnes,	de 18 75 à »	de 9 50 à »
Doué,	de 18 75 à 19 »	de 8 75 à 9 »

Nantes, blés américains, de 24 » à » les 100 kilos.
Bons blés français, de 24 25 à 24 50 les 100 kilos.

LA JEUNE MÈRE
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Tribunal de commerce de Saumur

Par jugement rendu le 29 décembre 1890, le sieur Talluchet, marchand-chapelier à Montreuil-Bellay, a été déclaré en état de liquidation judiciaire.

M. Milon a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain liquidateur provisoire.

Pour extrait,
(912) *Le Greffier, COLLIN.*

Tribunal de commerce de Saumur

Par jugement du 29 décembre 1890, les opérations de la faillite du sieur Daubterre, ex-marchand de vins à Bagneux, ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

Pour extrait,
(913) *Le Greffier, COLLIN.*

Etude de M^e MESTRAUD, notaire à Jarnac (Charente).

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte passé devant M^e MESTRAUD, notaire à Jarnac (Charente), et l'un de ses collègues, le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

La Société en nom collectif formée entre :

- M. JEAN-LOUIS DESPAS fils, négociant, demeurant à Jarnac ;
- M. JULES LORRAIN, négociant, demeurant également à Jarnac ;
- Et M. MAURICE-ERNEST-JULES NEVEU, aussi négociant, demeurant également à Jarnac,

Pour le commerce des eaux-de-vie et autres spiritueux, avec son siège social à Jarnac, pour une durée de vingt années à partir du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, sous la raison et les signatures sociales : *Lorrain, Despas et Neveu*, suivant acte passé devant ledit M^e MESTRAUD, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-huit, et publié conformément à la loi,

A été dissoute à compter du onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

MM. Despas et Lorrain en ont été nommés les liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Une expédition de cet acte de dissolution de Société a été déposée aux greffes de la Justice de paix de Saumur et du Tribunal de commerce de la même ville, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour extrait.

Etude de M^e MESTRAUD, notaire à Jarnac (Charente).

PUBLICATION D'un Acte De Société Commerciale

Suivant acte passé devant M^e MESTRAUD, notaire à Jarnac (Charente), et l'un de ses collègues, le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, il a été formé entre :

M. JEAN-LOUIS DESPAS fils, négociant, demeurant à Jarnac,

Et M. JULES LORRAIN, négociant, demeurant également à Jarnac.

Une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce des vins, eaux-de-vie, esprits et autres spiritueux, tant en France qu'à l'étranger.

Le siège et le domicile de la Société sont à Jarnac (Charente). La durée a été fixée à deux ans huit mois et dix-neuf jours qui ont commencé à courir du onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix pour finir le trente juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

La raison et la signature sociales sont : *Lorrain et Despas*.

Chacun des associés a droit à la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société, à peine de nullité de tous actes ou engagements contractés en dehors des affaires sociales.

Le capital social, fixé à quatre-vingt mille francs, a été fourni par moitié entre les associés, en matériel, marchandises et en espèces du cours.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée aux greffes de la Justice de paix de Saumur et du Tribunal de commerce de la même ville, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour extrait.

BELLE OCCASION A VENDRE

UN MOTEUR à GAZ

(force 4 chevaux), du système Otto

Modèle de l'Exposition 1889. Etat de neuf. — Intermédiaire et accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A louer présentement UN LOGEMENT

Au 1^{er} étage d'une maison située rue de la Comédie, n^o 1.

S'adresser à M^e AUBOYER.

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

GUERISON

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACHÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LÉONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON
Horticulteur-Fleuriste
Rue de Poitiers, n^o 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUCAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

ÉTRENNES 1891

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.

Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 1 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 4 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.

Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 4 fr. 50., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combiér, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.

Assortiment le plus varié de Cartonnages, Coffrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

IMPRIMERIE P. GODET
SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives CARTES DE VISITE

Imprimées	1,50	Gravure sur pierre	2,70
—	2 »	—	3 »
—	2,50	—	3,55
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-douce	4 »
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.			
Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs			
Enveloppes fermoir pour cartes de visite			0,90.

Pépinières Sud-Ouest DOMAINE de SAINT-SORLIN-sur-GIRONDE
F. L. CARRÈRE
Propriétaire ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Forestière, Membre du Comité Central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

VIGNES AMÉRICAINES
Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties.

PLANTS RACINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SÛRES

Adresse postale et télégraphique : CARRÈRE, Royan (Charente-Inférieure)

Représentant pour les arrondissements d'Angers et de Saumur : M. BAUGÉ, Pépiniériste, à Rochefort-Loire. Inv. de la Saumur sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE MARRONS GLACÉS
Bonbons de chocolat
Fruits glacés
GATEAUX
DE NOËL

Bonbonnière cartonnage de Porcelaine, Faïence
VANNERIE
Et autres objets variés, c.

Dans nos Magasins, à partir du 29 Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sac à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEU

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

M. PILLET a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, il met à sa disposition un grand choix de Pianos neufs et surtout d'occasion.

Jusqu'au Jour de l'An, ces instruments (COMME ÉTRENNE) seront réduits de 10 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

Vous trouverez également un bon choix d'instruments divers voire même PETITS VIOLONS, PETITS TAMBOURS et PETITS CLAIRONS, etc., pour enfants.

PIANOS, — MUSIQUE
Pillet-Bersoullé, Saumur

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,